

Résolution présentée par la délégation du

Commonwealth des Bahamas

Thème Agenda 2030 pour le développement durable

Concerne la migration des populations touchées par la montée des eaux

L'Assemblée Générale,

Alarmée quant au futur de notre planète et de notre capacité à cohabiter,

Consternée par l'égoïsme de certains pays qui polluent de manière dérisoire au détriment des pays non-pollueurs qui subissent les conséquences dévastatrices du changement climatique qui met en péril la survie de leur population,

Constatant l'urgence de la situation face à la montée des eaux et le nombre exorbitant d'îles et de pays en proie à la disparition, tels que Nauru, les Maldives, les îles Marshall, les Kiribati, les Tuvalu et d'autres encore,

Blâmant la Chine qui émet 11,4 milliards de tonnes de CO<sub>2</sub>/an, les États-Unis qui émettent 5 milliards de tonnes de CO<sub>2</sub>/an, l'Inde qui émet 2,7 milliards de tonnes de CO<sub>2</sub>/an, la Russie qui émet 1,7 milliard de tonnes de CO<sub>2</sub>/an, ainsi que d'autres grandes puissances industrielles qui contribuent massivement à la pollution atmosphérique et qui n'entreprennent pas d'actions suffisantes pour protéger les populations vulnérables,

Décide que les pays et îles menacés par la montée des eaux recevront un soutien international incluant la mise à disposition de terres par les pays les plus pollueurs, avec un territoire équivalent à la superficie habitée des endroits submergés ;

- que les principaux pollueurs, cités précédemment, devront accueillir les populations déplacées, le nombre de terres attribuées étant proportionnel à leur niveau d'émissions de CO<sub>2</sub>, ce qui permettra aux communautés déplacées de reconstruire leurs sociétés de manière viable et autonome, en garantissant la préservation de leur culture et mode de vie ;
- que ce processus sera supervisé par le programme Une Maison Pour Tous, un programme des Nations Unies qui assurera la transparence et l'équité dans la redistribution des terres.

Le texte français fait foi